

ST MAURICE DE GOURDANS

DEPARTEMENT

AIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 7 DÉCEMBRE 2022**

D.AG.22-05-08

**OBJET : DEMANDE D'AIDE AU REMPLACEMENT DES AMPOULES DES BATIMENTS
COMMUNAUX PAR DES MODULES LED (REMPALAGE)**

Rapporteur : Thierry LONGCHAMP, Adjoint au Maire

Nombre de Conseillers en exercice :23

Nombre de Conseillers présents et représentés :.....20

Délibération réceptionnée en Préfecture le :08/12/2022

Délibération publiée le :.....09/12/2022

Le sept décembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Maurice de Gourdans, dûment convoqué en séance officielle le trente novembre deux mille vingt-deux, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Fabrice VENET, Maire.

PRÉSENTS :

Fabrice VENET, Marie-Claude REGACHE, Jean-Claude RAPPY, Vanessa OLLIER, Jean-Michel MASSON, Myriam SAINT-GENIS, Thierry LONGCHAMP, Martine PAVAILLER, Michel MITANNE, Nathalie LLAMBRICH, Julien PERRIN, Denise BOUVIER, Yves VENÇON, Catherine BA, Jérôme ARRAMBOURG, Loïc CALARD, Estelle SEGURA, Marc PUYPE

ONT DONNÉ PROCURATION :

GISSIEN Delphine (pouvoir à VENÇON Yves), BRAU Didier (pouvoir à REGACHE Marie-Claude).

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Sandrine CROST

ABSENT(S) : Camille PUYPE, Samuèle SALMON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Myriam SAINT-GENIS

OBJET : DEMANDE D'AIDE AU REMPLACEMENT DES AMPOULES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX PAR DES MODULES LED (REMPALAGE)

Rapporteur : Thierry LONGCHAMP, adjoint au Maire

Monsieur Longchamp explique que la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain propose une aide financière à destination du relampage de certains bâtiments communaux.

En effet, en raison de la Loi du 15 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, il est communément admis que les EPCI coordonne la transition énergétique à partir du moment où ces EPCI ont adopté un Plan Climat Air Energie (PCAET).

Par ailleurs, les tensions actuelles sur la production et sur les prix de l'énergie ainsi que les alertes de RTE sur les risques de délestage de réseau pendant la période hivernale invitent la CCPA à proposer des initiatives de sobriété énergétique à la fois efficace et rapide à mettre en œuvre.

Dans ce cadre, la commune, qui a déjà entamée le remplacement des anciennes ampoules des bâtiments communaux par des modules LED récents de bonne qualité, souhaite signer la convention avec la CCPA afin de percevoir l'aide proposée à savoir un montant maximum de 25 000 Euros.

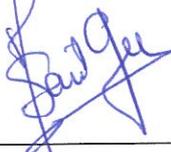
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

APPROUVE ce dispositif d'aide proposé par la CCPA.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de financement pour l'amélioration énergétique des bâtiments et tout autre document afférent à cette décision.

Pour : 20 voix
Contre : .0 voix
Abstention : 0 voix

Le secrétaire de séance,
Myriam Saint-Genis



Pour extrait conforme
Le Maire
Fabrice VENET



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication